

SCoT

PAYS D'AUTAN

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS D'AUTAN Jeudi 3 juillet 2007

Présents

	Titulaire	Suppléant
Communauté d'agglomération Castres-Mazamet		
Aiguefonde	M. Alain GUIRAUD	
Aussillon	Mme Jeanne GLEIZES	
Castres	M. Jean-Pierre PARIS	Mme Brigitte LAQUAIS
Caucalières		M. Philippe LANGLOIS
Labruguière	M. Jean-Louis DELJARRY	M. Georges BESSON
Mazamet	M. André VIALA	
Naves		Mme Brigitte BAUX
Noailhac	M. Jean-Louis GAU	
Payrin-Augmontel	M. Francis RIVAS	
Pont de l'Arn	Mme Monique GASC	Mme Brigitte MAS
Le Rialet		M. Jean PAGES
Saint-Amans Soult		M. Daniel VIALELLE
Communauté de communes du Sor et de l'Agout		
Escoussens	M. Jean-Paul GUIRAUD	
Semalens	M. Michel ALBERT	
Viviers-les-Montagnes		M. Alain GIMENO
Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré		
Saint-Amans Valtoiret	Mme Brigitte SARACCO	
Albine	M. Philippe BARTHES	
Lacabarède	M. Jean-Luc FARENC	
Commune		
Bout du Pont de l'Arn	M. Jean MARTY	
Commune		
Saint-Salvy de la Balme	M. Jean RICHARD	

Délégués titulaires ayant donné procuration

Mazamet	Mme Suzanne MONTEIL procuration à M. André VIALA
Sauveterre	M. Claude CABROL procuration à M. Jean-Louis DELJARRY

Délégués titulaires absents non représentés

Boissezon	M. René BERNARD
Castres	M. Pascal BUGIS
Lagarrigue	M. Michel BENOIT
Valdurenque	M. Jean-Louis BATTUT
Le Vintrou	M. Rémy FORTANIER
Cambounet-sur-le-Sor	M. Sylvain FERNANDEZ
Lescout	M. Serge GAVALDA
Saint-Affrique-les-Montagnes	M. Christian CARRIERE
Saix	M. Henri BLANC
Soual	M. Michel AURIOL
Verdalle	Mme Marie-Rose SEGUIER
Labastide-Rouairoux	M. Michel TOURNIER
Rouairoux	M. Jean-Louis ROUANNET

Etaient également présents :

Mme Françoise HUPPE : Sous-Préfecture de Castres
M. Alain COSTE : DDE

M. Jean-Louis DELJARRY : la séance est ouverte. Je vais faire l'appel pour m'assurer que les délégués présents ont bien élargé et que le quorum est bien atteint.

L'ordre du jour prévoit d'abord la présentation au Comité syndical des travaux du Bureau dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées par le Comité syndical.

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DU PAYS D'AUTAN**

Le Comité syndical a pris lors de sa séance du 20 juin 2006, une délibération de délégation d'attribution au Bureau lui permettant de délivrer l'avis sur l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones dans les communes membres. Dans ce contexte, le Bureau a pris deux délibérations, lors le 28 juin 2007 :

- **Délibération n°2007/8** : Accord du Syndicat mixte pour l'ouverture d'une nouvelle zone à l'urbanisation dans le PLU de la commune d'Aiguefonde, au titre de l'article L122-2 du Code de l'Urbanisme
- **Délibération n°2007/9** : Accord du Syndicat mixte pour l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation dans le PLU de la commune d'Aussillon, au titre de l'article L122-2 du Code de l'Urbanisme

**INFORMATION DU PRESIDENT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU SCOT ET SUR LA
METHODE DE TRAVAIL POUR LA PRODUCTION DES DOCUMENTS A VENIR**

M. Jean-Louis DELJARRY : en seconde partie, nous allons vous proposer une délibération de validation des diagnostics thématiques réalisés dans le cadre du SCoT. Les commissions chargées de travailler sur les thématiques traitées dans ces documents se sont réunies tout le long de l'année écoulée. Le travail réalisé est important, il constitue le diagnostic du territoire, il met en lumière ses forces et faiblesses qui influencent son avenir. Les commissions constituées des élus du SCoT, ont permis de réunir également les Personnes Publiques Associées, Consultées, le Pays et toute personne ressource. Le travail est très complet et la validation d'aujourd'hui va nous permettre de passer à un autre travail, avec une méthode un peu différente, celui sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT. De plus, cette validation va permettre de diffuser plus largement le document qui vous a été remis sous forme de CD.

Les services du SCoT vont vous présenter l'état d'avancement du SCoT et la méthode de travail à venir.

Une présentation sous forme de diaporama est faite.

M. Jean-Louis DELJARRY : sur ce qui vient d'être présenté, y-a-t-il des remarques ?

M. André VIALA : vous avez proposé de fusionner les commissions pour travailler sur le PADD, n'y aura-t-il pas trop de monde pour faire des réunions efficaces ?

M. Jean-Louis DELJARRY : nous avons vu sur d'autres SCoT, qu'il était important pour le travail transversal, qu'au moment du PADD, les commissions fusionnent. De plus, je vous propose que les séances de travail soient sectorisées. Par exemple, 3 réunions pourraient être prévues sur les enjeux et les objectifs du territoire, une à l'ouest, une au centre et une, à l'est, sur le mazamétain et la vallée du Thoré.

Mme Brigitte SARACCO : vous parlez de secteurs géographiques, pas par intercommunalité ?

M. Jean-Louis DELJARRY : oui, par secteurs géographiques, l'idée est que toutes les problématiques de tous les territoires soient bien prises en compte et que le SCoT aille au plus près des territoires. Bien entendu, ces réunions feront l'objet de comptes-rendus qui seront diffusés à l'ensemble des délégués, pour une bonne information.

M. Daniel VIALELLE : que vous donnez-vous comme délais ?

M. Jean-Louis DELJARRY : il faut avancer le plus efficacement possible.

M. Robert BARTHES : comment et quand comptez-vous associer le Conseil de développement ? L'information est importante aussi à ce niveau, vis-à-vis du monde associatif en particulier.

M. Jean-Louis DELJARRY : cette information doit être faite aussi, dans le cadre de la concertation avec le Conseil de développement, il nous faut trouver un moment et une méthode ensemble.

Mme Brigitte SARACCO : il faut envoyer le CD aux personnes concernées, dans un premier temps.

M. Jean-Pierre PARIS : dans votre présentation, le SCoT est construit comme un PLU, et on ne voit pas bien la différence entre le SCoT et le PLU. Vous montrez un exemple d'orientation pour limiter l'étalement urbain, en disant « définir des limites franches d'urbanisation ». En fait, elles sont définies dans les PLU, il faudrait plutôt dire « renforcer les limites d'urbanisation... ».

M. Jean-Louis DELJARRY : oui, nous n'en sommes pas à l'écriture de la règle, et elle sera discutée après que nous nous soyons mis d'accord sur le projet de territoire que nous voulons. Le SCoT sera un outil de planification au service de ce projet. Le document d'orientations est surtout écrit. Les documents graphiques qui l'accompagnent, sont schématiques. Les PLU traduisent cela à la parcelle. Nous avons vu par exemple le cas de la RD 612, en commission urbanisme. Il a été dit que cette liaison était une liaison majeure du SCoT. Elle devra figurer dans le document d'orientations, mais c'est au niveau des PLU que les terrains concernés par ce tronçon, ou son amélioration devront être préservés. Si vous n'avez pas d'autres remarques je fais lecture de la délibération de validation du diagnostic que vous avez reçue :

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les délibérations du Syndicat mixte du SCoT du Pays d'Autan relatives :

- à l'engagement de la procédure d'élaboration du SCoT du 20 juin 2006
- à l'approbation du projet de convention de prestations de services avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, du 19 octobre 2006 ;

Vu les diagnostics thématiques, transmis aux Personnes Publiques Associées, Consultées, aux autres personnes ressources et au Pays d'Autan, puis débattus avec toutes ces personnes, lors :

- de la commission Développement économique et Grands équipements du SCoT du 5 octobre 2006
- des commissions Habitat-déplacement du SCoT des 9 novembre 2006 et 1^{er} mars 2007
- des commissions Environnement du SCoT des 22 mars 2007 et 12 juin 2007 ;

Vu les comptes-rendus de ces 5 commissions envoyés aux délégués du Syndicat mixte, aux Personnes Publiques Associées, Consultées, autres personnes ressources et au Pays d'Autan ;

Vu le dossier composé de l'assemblage des diagnostics thématiques comprenant :

- les diagnostics : économie, démographie, habitat, déplacements
- et les diagnostics : paysages, eau, énergie, risques, nuisances et pollutions et déchets constituant l'état initial de l'environnement du SCoT ;

Vu que ce dossier a été remis

- à chaque membre du Bureau syndical lors de la séance du 28 juin 2007
- communiqué à chaque membre du Comité syndical
- communiqué à l'association du Pays d'Autan et au Conseil de développement ;

Considérant que pour constituer le diagnostic complet du SCoT, le dossier devra être complété par le volet « équipements-services » qui sera élaboré selon les mêmes modalités que les thématiques ci-dessus citées, et soumis à une délibération complémentaire du Comité syndical ;

Considérant que jusqu'à l'arrêt du SCoT, le Diagnostic et l'Etat initial de l'environnement pourront être complétés, notamment pour tenir compte des éléments recueillis dans le cadre de la concertation, de l'association ou de la consultation ;

Sur proposition du Bureau,

Je vous propose de :

- décider de valider les diagnostics thématiques : économie, démographie, habitat, déplacements et l'état initial de l'environnement du SCoT, tels que joints à la présente délibération, réalisés par les services de la Communauté d'agglomération mis à la disposition du Syndicat mixte

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?, délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Jean-Louis DELJARRY : je vous informe que j'ai envoyé un courrier à la commission nationale du débat public, au nom du SCoT, pour l'engagement de la concertation sur l'autoroute Toulouse-Castres, comme l'a fait la CACM.

M. Robert BARTHES : oui, et nous avons eu la réponse. Mais demain, cette commission se réunit pour fixer le calendrier à venir.

M. Jean-Louis DELJARRY : pour terminer, je vous informe que j'ai été sollicité pour évoquer notre démarche de SCoT pour les rencontres nationales des SCoT qui auront lieu à Dijon les 19 et 20 septembre prochains. J'irai donc parler du SCoT du Pays d'Autan, à ces rencontres qui sont un évènement important au plan national. Les organisateurs cherchaient 3 structures différentes : un SCoT sur une grande agglomération, un autre intermédiaire, le nôtre, et un SCoT rural.

Mme HUPPE, vous souhaitez intervenir

Mme HUPPE : nous sommes venus avec Monsieur COSTE (Directeur DDE-SCAS) à votre invitation, et nous vous en remercions. Vous savez que l'Etat est associé à la démarche SCoT. Nous allons vous faire parvenir un document d'association, sur lequel nous travaillons, et qui indique les enjeux du territoire vus par l'Etat. Pour cela nous avons réuni nos services DIREN, DDE, DDASS, DDAF...Vous avez déjà reçu le porter à connaissance réglementaire, ce document d'association vous sera remis fin septembre, il sera intéressant de confronter votre travail sur les enjeux aux apports de la vision de l'Etat. M. le Sous-Préfet vous propose de venir présenter ce document pour que dans l'interactivité se dessine une vision prospective.

M. Jean-Louis DELJARRY : nous recevrons M. le Sous-Préfet avec plaisir et sommes très preneurs de votre travail.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.